SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 septembre 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 17 septembre 2021, à 18 h 30, à l'église, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Chantal Valois, Isabelle Jacques, Monique Richard, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est également présente.

1. *MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE*

ATTENDU QUE le quorum est atteint, monsieur le maire, Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée ordinaire à 18 h 30.

Résolution 2021-09-301 Acceptation de l'ordre du jour

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour du 17 septembre 2021;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. *ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX*

Résolution 2021-09-302 Procès-verbal du 20-08-2021

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2021 soit accepté avec les modifications présentées dans le procès-verbal de correction, joint à l'Annexe « A », concernant les résolutions no 2021-08-273 et 2021-08-287.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-303 Procès-verbal du 01-09-2021

3b) Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er septembre 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er septembre 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er septembre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. *RAPPORT DU MAIRE*

Bienvenue à tous,

Permettez-moi de vous présenter les membres du conseil qui sont ici ce soir :

Chantal Valois, Serge St-Pierre, Isabelle Jacques, Daniel Millette et Monique Richard et je souligne aussi la présence de la directrice générale adjointe, madame Marie-Hélène Gagné.

Protection des lacs :

Pour les personnes qui se demandent si on suit le dossier de la contamination du lac à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, la réponse est oui. Nous avons dans la Municipalité 85 lacs et nous travaillons avec les associations de lacs et des domaines ainsi que le Comité nautique pour préserver ceux-ci. Il y a un travail qui est fait avec la sécurité publique, PASAD et divers intervenants pour trouver des solutions aux problèmes auxquels nous devons faire face, et ce, tout comme les municipalités avoisinantes.

Cependant, il est faux de dire que la Municipalité ne fait rien. Notre règlement 889 « Protection des berges » a été revu, et des éléments additionnels de protection ont été ajoutés, de la communication et sensibilisation ont été faites, des tests d'eau (RSVL) sont réalisés par les associations et nous défrayons les coûts. Un programme de subvention existe pour des projets communautaires et environnementaux. De plus, plusieurs associations participent au Programme de dépistage des plantes aquatiques envahissantes (P.A.E.E.) Dès octobre 2018, la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a participé à des conférences (webinaires) sur le sujet du myriophylle à épis et nous discutons avec d'autres municipalités pour le nautisme et l'environnement.

À notre arrivée en 2017, il y avait eu 176 lavages d'embarcations et cette année nous comptons présentement près de 2 400 lavages d'embarcations. Nous devons faire le constat que la démarche de sensibilisation porte fruit et devons poursuivre nos efforts pour protéger nos lacs. Les idées constructives sont les bienvenues et je tiens à remercier les bénévoles des associations pour leur implication.

Ma demande aux concitoyens, c'est de prendre le temps de vérifier l'exactitude des propos tenus sur les réseaux sociaux. Ce sont des outils formidables pour communiquer de l'information, mais aussi pour faire de la désinformation.

Claude Charbonneau, maire

5. *PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT*

Résolution 2021-09-304
Acceptation des comptes et chèques

5a) Acceptation des comptes réguliers et fonds de dépenses en immobilisations

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la Municipalité, incluant le fonds de dépenses en immobilisations (FDI), émise le 9 septembre 2021, au montant de 1 728 710,13 $ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer au fonds de dépenses en immobilisations (FDI), émise le 10 septembre 2021, au montant de 2 285 713,89 $, soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration général (FAG) et le fonds de dépenses en immobilisations (FDI) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe — Le 17 septembre 2021

ADOPTÉE

6. *ADMINISTRATION ET FINANCES*

Dépôt démission de Mylène Joncas

6a) Dépôt au conseil de la lettre de démission de madame Mylène Joncas en date du 2 septembre 2021

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil la lettre de démission de madame Mylène Joncas datée du 2 septembre 2021, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums.*

Résolution 2021-09-305 adoption du Règlement 883-1, aide financière aux associations de lacs et OSBL

6b) Adoption du règlement no 883-1 modifiant le règlement no 883 établissant une aide financière aux associations de lacs et aux organismes à but non lucratif

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 19 mars 2021, le règlement 883 établissant l'aide financière aux associations de lacs et organismes à but non lucratif;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement 883 afin de préciser les projets admissibles et d'inclure un formulaire de demande;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 20 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil du 20 août 2021 et rendu disponible pour consultation publique;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE le Règlement no 883-1 *modifiant le règlement no 883 établissant une aide financière aux associations de lacs et aux organismes à but non lucratif* soit adopté suivant le texte du règlement annexé à la présente résolution afin d'en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-306 autorisation vente lots vacants municipaux

6c) Autorisation de vente de lots vacants municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes d'acquisition de lots vacants lui appartenant;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de vente des lots vacants municipaux, la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, après analyse, est disposée à procéder à la vente de certains lots vacants municipaux;

ATTENDU QUE les différents services municipaux ont été consultés et que leurs commentaires ont été considérés pour la vente de ces lots, en fonction notamment des besoins actuels et futurs de la Municipalité;

ATTENDU QU'une municipalité peut, en vertu de l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, céder à titre onéreux, tout bien appartenant à la municipalité;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la vente des lots vacants municipaux suivants aux propriétaires des lots contigus suivants :

Nos lots vacants municipaux	Nom(s) acheteur (s)	Lot(s) propriété acheteur(s)
4 126 107	L. Martel et F. Mercier	4 126 099
5 718 174	V. DamThi et J.-P Deblois	5 718 177 (et 5 autres lots)
5 718 209	M. Cyr	5 718 208 et 5 718 205
4 126 345	R. Gagné	4 126 337
3 957 616, 3 957 617 et 3 957 629,	S. Boyer et L. Thibodeau (ou Hui Soem Kwan éventuel acquéreur)	3 957 614
2 827 731	D. Bélanger et M. Larivière	2 827 730
3 957 586	P. Brault et S. Martel	3 957 580 et 3 957 587
5 718 191	F. Oligny	5 718 187

QUE ces ventes soient réalisées sans garantie légale et au risque et péril de l'acheteur;

QUE le prix de vente soit celui proposé par le demandeur, avec un prix ne pouvant être inférieur à l'évaluation foncière uniformisée;

QUE l'acheteur soit obligé de procéder au regroupement du lot vendu avec son ou ses lot(s);

QUE la totalité des frais reliés à la transaction et au regroupement des lots et tous autres frais, notamment la radiation des servitudes affectant le lot 4 126 107, soient de l'entière responsabilité de l'acheteur;

QUE l'acheteur signe, dans un délai de 30 jours après son envoi, la promesse d'achat que lui soumettra la Municipalité, incluant le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente, avec un minimum de 100 $;

QUE l'acheteur dispose d'un délai maximal de 180 jours après l'acceptation de la promesse d'achat par la Municipalité pour soumettre l'acte de vente à la Municipalité pour signature;

QUE le maire et le directeur général, ou en leur absence le maire suppléant et la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation de chacune de ces transactions, que ce soit l'acceptation de la promesse d'achat, l'acte de vente, l'opération cadastrale et tout autre document;

QUE le secrétaire-trésorier soit mandaté pour publier l'avis public portant sur les biens d'une valeur supérieure à 10 000 $ qui auront été aliénés en vertu de la présente résolution, le cas échéant, selon les dispositions prévues à l'article 6.1 du *Code municipal du Québec.*

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-307 Mandat pour acquérir terrain par prescription acquisitive

6d) Mandat pour acquérir un terrain par prescription acquisitive

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'acquérir une partie du lot 3 959 946, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, où est située une piste du centre de ski du Mont-Avalanche;

ATTENDU QUE cette acquisition peut être faite par prescription acquisitive en raison de la présence et de l'utilisation de la piste sur ledit lot depuis plus de 10 ans;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate Me Rino Soucy, de la firme DHC avocats, pour réaliser une procédure de prescription acquisitive à l'égard d'une partie du lot 3 959 946 sur laquelle est située une section d'une piste de ski alpin du Mont-Avalanche;

QU'un mandat soit octroyé à M. Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, de la firme Legault-Trudeau, pour réaliser la description technique de la partie de lot à acquérir;

ET QU'une somme de 10 000 $, avant taxes, soit prévue aux fins de la présente résolution, à puiser à même les revenus supplémentaires de la vente de lots municipaux en 2021.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le code budgétaire 01-233-42-000 (vente de terrains) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe — Le 17 septembre 2021

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs – contrôle budgétaire au 31 juillet 2021

6e) Dépôt des états comparatifs – contrôle budgétaire au 31 juillet 2021

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe dépose devant le conseil municipal les états comparatifs des revenus et dépenses et le contrôle budgétaire au 31 juillet 2021.

Résolution 2021-09-308 réaménagement budgétaire 2021

6f) Réaménagement budgétaire 2021

ATTENDU QUE les articles no 961.1 et 1066.1 du *Code municipal du Québec* permettent au conseil municipal de déléguer à certains fonctionnaires de la Municipalité, le pouvoir d'autoriser certaines dépenses;

ATTENDU QUE le règlement no 803-2 de la Municipalité, établissant les règles applicables en ce qui a trait à l'administration des finances, de la délégation du pouvoir de dépenser, prévoit aux articles 6, 7 et 9, que la directrice des finances soit autorisée à effectuer des transferts de crédits budgétaires à l'intérieur de son service pour en assurer un bon fonctionnement;

ATTENDU QUE suite aux réaménagements budgétaires, le directeur général ou la directrice des finances soumet un rapport au conseil municipal pour les informer;

ATTENDU QUE la liste des réaménagements budgétaires au cours de l'année 2021, spécifiquement jusqu'au 20 août 2021, incluant ceux qui ont déjà été approuvés par le Conseil, se retrouvent en annexe « B »;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice des finances à amender le budget original 2021 selon la liste des réaménagements budgétaires indiquées en annexe « B ».

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-309 financement alternatif de 155 000 $ chemin du Lac-des-Trois-Frères

6g) Financement alternatif de 155 000 $ - chemin du Lac-des-Trois-Frères

ATTENDU QUE le Conseil a adopté lors de la séance du 21 juillet 2021, le règlement no 892 décrétant un emprunt et une dépense de 155 000 $, remboursable en 10 ans, pour des travaux de traitement de surface sur une partie du chemin du Lac-des-Trois-Frères;

ATTENDU QUE le règlement no 892 est en attente d'approbation auprès du MAMH;

ATTENDU que le conseil municipal peut, par résolution, emprunter à même le fonds de roulement pour les besoins d'acquisitions et d'immobilisations comme des travaux de chemin;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE dans l'éventualité où le règlement d'emprunt no 892 pour des travaux de traitement de surface sur une partie du chemin du Lac-des-Trois-Frères n'est pas approuvé par le MAMH, la somme de 155 000 $ prévue audit règlement d'emprunt soit empruntée à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de 10 ans à partir d'une taxe annuelle émise aux propriétaires visés par ce règlement d'emprunt.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le code budgétaire 55-911-10-000 (fonds de roulement) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe — Le 17 septembre 2021

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-310 RIRL-2016-499

6h) RIRL -2016-499

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL 2016-499), les plans et devis ont été approuvés le 12 septembre 2017 pour une somme de 10 549,74 $;

ATTENDU QU'en raison d'une erreur administrative, les travaux de remise en état de la chaussée et du drainage et autres travaux connexes sur la montée d'Argenteuil ont débuté avant la date d'approbation du projet, donc les factures ne sont pas admissibles au remboursement;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard demande au Ministère de reconsidérer les faits exposés et de nous accorder les montants de la subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL 2016-499).

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-311 mandat à Amyot- Gélinas

6i) Mandat à Amyot- Gélinas

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2020 contiennent une recommandation à l'effet d'effectuer un suivi sur les règlements d'emprunts en cours au 31 décembre 2020 afin de procéder à la fermeture des règlements terminés et d'appliquer le traitement comptable approprié ;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie un mandat de services professionnels à la firme Amyot Gélinas pour procéder à l'analyse des règlements d'emprunts terminés et de proposer leur fermeture et le traitement comptable approprié, conformément aux modalités prévues à la proposition de services soumise au conseil par Amyot Gélinas à cet effet, en date du 9 septembre 2021;

QUE le maire et la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation de ce contrat;

ET QUE les dépenses prévues pour ce mandat soient puisées à même le poste budgétaire no 02 130 00 413 – honoraires comptabilité et vérification.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le code budgétaire 02-130-00-413 (honoraires, comptabilité et vérification) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Le 17 septembre 2021

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-312 mandat pour la numérisation des dossiers de comptabilité

6j) Mandat pour la numérisation des dossiers de comptabilité

ATTENDU QUE le conseil municipal estime devoir procéder rapidement à la numérisation des dossiers du service de la comptabilité;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard demande qu'un contrat soit octroyé en 2021 pour la numérisation des dossiers de comptabilité et que le dossier de numérisation soit terminé au plus tard le 1er mars 2022.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le code budgétaire 02-130-00-418 autres (honoraires, professionnels) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe — Le 17 septembre 2021

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-313 abandon projet PRIMADA et retour au surplus non affecté

6k) Abandon du projet PRIMADA et retour au surplus non affecté

ATTENDU QUE le conseil municipal a réservé un montant de 100 000 $ pour le projet PRIMADA à même la résolution 2020-07-193;

ATTENDU QU'à ce jour les dépenses du projet totalisent un montant de 6 929.17 $;

ATTENDU QUE le 3 mai 2021 la Municipalité a informé le MAMH de son intention d'abandonner le projet;

ATTENDU QUE le MAMH a pris acte de cette décision et confirme la fermeture du dossier;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'abandon du projet et autorise la directrice des finances à retourner au surplus non affecté le solde non utilisé de 93 070.83 $ du projet PRIMADA.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-314 Fin d'emploi matricule no 859

6l) Fin d'emploi matricule no 859

ATTENDU QUE l'employé numéro de matricule 859 est en période de probation et que le conseil municipal ne souhaite pas prolonger son lien d'emploi;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard met fin à l'emploi de l'employé numéro de matricule 859 rétroactivement au 9 septembre 2021, avec un préavis de fin d'emploi correspondant à une indemnité de deux semaines de salaire au taux régulier qui sera versé à l'employé.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-315 Fin de l'intérim au poste de directeur général et secrétaire-trésorier

6m) Fin de l'intérim au poste de Directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité, monsieur Sylvain Boulianne, en poste depuis le 11 janvier 2021, a remis sa démission au Conseil en date du 9 septembre 2021;

ATTENDU QUE la démission de monsieur Sylvain Boulianne sera effective au 16 septembre 2021;

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil ci-présent désire remercier Monsieur Boulianne pour son travail dévoué et l'ensemble des tâches accomplies avec professionnalisme;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la démission de monsieur Sylvain Boulianne au poste de Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim en date du 16 septembre 2021, tout en lui souhaitant le succès et la réussite pour la continuation de sa carrière.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-316 Embauche d'un Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

6n) Embauche d'un Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

ATTENDU la démission de monsieur Boulianne au poste de directeur général par intérim, en date du 16 septembre 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité doit pourvoir, temporairement, au poste de directeur général en attendant que celui-ci soit comblé définitivement;

ATTENDU QUE la Municipalité s'assurera les services de monsieur Denis Savard, qui entrera en fonction le 27 septembre 2021, à titre de directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la nomination de monsieur Denis Savard, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, en date du 27 septembre 2021;

QUE la Municipalité confirme que le tarif horaire de monsieur Denis Savard sera fixé à 115 $ de l'heure avantages sociaux inclus, et ses journées de travail à l'hôtel de ville seront les lundis et mardis, le mercredi en télétravail, à raison de 21 heures par semaine;

QU'exceptionnellement et à la demande de monsieur le maire, monsieur Savard pourrait faire un maximum de 35 heures semaine à raison de 5 jours semaine;

ET QUE les 2 parties peuvent mettre fin au contrat en tout temps, sans pénalité de part et d'autre.

ADOPTÉE

Rapports d'effectifs

6o) Rapport d'effectifs

La directrice générale adjointe, madame Marie-Hélène Gagné, dépose le rapport d'effectifs pour la période du 21 août au 17 septembre 2021 :

1. **Jean-Rémi Boily**
   Journalier et préposé à l'écocentre
   Temps plein, temporaire
   Embauche : 22 août 2021 (probation 1040 heures à partir du 1er octobre 2021)
   Salaire : classe 2, échelon 1 selon la convention collective des cols bleus

2. **Daniel Labelle**
   Chef d'équipe aux travaux publics parcs et patinoire
   Temps plein, permanent (promotion selon l'article 9.03 convention)
   Embauche : 9 septembre 2021
   Changement de poste : 1er septembre 2021 (période d'essai de 20 jours ouvrables selon l'article 9.14 de la convention)
   Salaire : classe 9, échelon 3 selon la convention collective des cols bleus

7. *TRAVAUX PUBLICS*

Résolution 2021-09-317
Fin probation Claudia Trottier

7a) Fin de probation de Claudia Trottier

ATTENDU QUE madame Claudia Trottier complétera sa période de probation de 120 jours au poste de technicienne en génie civil, chargée de projets du service des travaux publics et de l'ingénierie;

ATTENDU le rapport d'évaluation favorable préparé par le directeur des travaux publics et de l'ingénierie ;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la réussite de la période de probation de Claudia Trottier au poste de technicienne en génie civil, chargée de projets, et que sa permanence soit effective au moment où elle complétera sa période de probation, selon la convention collective des cols blancs en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-318
Aménagements au débarcadère du lac Sainte-Marie

7b) Aménagements au débarcadère du lac Sainte-Marie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est préoccupée par la santé des plans d'eau de son territoire, notamment face à la progression des espèces envahissantes sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite améliorer le service de lavage des embarcations et de leurs accessoires et souhaite concentrer l'accès aux lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie pour les embarcations non motorisées à un même endroit;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate le service des travaux publics et de l'ingénierie pour élaborer un concept d'aménagement pour l'année 2022, à proximité du débarcadère du lac Sainte-Marie, d'une station municipale de lavage pour toutes les embarcations et d'un stationnement dont les espaces seront destinés aux plaisanciers d'embarcations non motorisées;

QU'à l'exception du début de la saison de navigation, le débarcadère du lac Sainte-Marie soit réservé exclusivement pour la mise à l'eau d'embarcations non motorisées;

QU'à partir du moment où ces aménagements seront réalisés, le conseil municipal envisage d'adopter les mesures réglementaires afin que la mise à l'eau des embarcations non motorisées soit faite uniquement au débarcadère du lac Sainte-Marie;

ET QU'une somme de 20 000 $ provenant du surplus libre non affecté soit prévue pour la réalisation du concept et des analyses de terrain.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le code budgétaire 55-991-10-001 (surplus non affecté) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe — Le 17 septembre 2021

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-319
Disposition du fardier

7c) Autorisation pour disposer du fardier numéro d'unité 08-149

ATTENDU QUE le fardier numéro d'unité 08-149, acquis en 2008, est dans un état non fonctionnel et fait l'objet de remplacement en vertu du processus d'acquisition en cours d'un nouveau fardier;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la mise en vente du fardier numéro d'unité 08-149 et, à défaut d'obtenir une proposition d'acquisition, autorise le directeur des travaux publics et de l'ingénierie ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à procéder à sa disposition auprès d'un ferrailleur accrédité.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-320
Installation de signalisation sur le territoire

7d) Installation de panneaux de signalisation sur le territoire

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition de panneaux de signalisation en 2020, que leur positionnement a été établi par un consultant externe en collaboration avec le directeur du service de sécurité publique et incendie, et qu'une firme externe a été retenue en mai 2021 pour leur installation;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement:

QUE le conseil demande à ce que l'installation des panneaux cités en préambule soit finalisée au plus tard à la mi-octobre 2021;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à prendre les mesures nécessaires pour accomplir ce travail, notamment le recours à une autre firme d'installation, si requis, et l'embauche du consultant externe qui a procédé au positionnement des panneaux de signalisation.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-321
Pavage Curé-Lebeau

7e) Travaux de pavage sur le chemin du Curé-Lebeau

ATTENDU QUE les travaux de pavage sur le chemin du Curé-Lebeau et sur la montée Argenteuil, décrétés par la résolution 2021-06-188, ont obtenu des propositions de réalisation à des coûts largement supérieurs aux sommes qui étaient allouées par ladite résolution ;

ATTENDU QU'une nouvelle demande de prix a été exécutée pour les travaux de pavage du chemin du Curé-Lebeau uniquement et que deux propositions ont été reçues, à savoir : Inter Chantiers, 61 141 $, avant taxes, et Pavages Multipro inc., 69 766 $, avant taxes ;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat des travaux de pavage sur le chemin du Curé-Lebeau à l'entreprise Inter Chantiers au montant de 61 141,84 $, avant taxes, et que cette dépense soit financée à même le budget alloué par la résolution numéro 2021-06-188 pour les travaux de pavage du chemin du Curé-Lebeau et de la montée Argenteuil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le code budgétaire 03-600-10-300 (travaux d'infrastructures) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe — Le 17 septembre 2021

ADOPTÉE

8. *ENVIRONNEMENT*

9. *URBANISME*

Dépôt des interventions du mois d'août 2021

9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour août 2021.

Le conseiller Daniel Millette dépose devant le Conseil municipal le rapport comparatif par regroupement de types de permis pour le mois d'août 2021.

Résolution 2021-09-322 Dérogation mineure no 2021-0120, 329, ch. de Bellefeuille, lot 2 826 144

9b) Dérogation mineure no 2021-0120, 329, ch. de Bellefeuille, lot 2 826 144

ATTENDU QUE la question est posée par le président de la séance aux propriétaires du voisinage immédiat du lot concerné;

ATTENDU QUE le 16 juillet 2021, le Conseil municipal a accordé une dérogation mineure sous la résolution no 2021-07-252, en regard de l'article 394 du règlement de zonage no 634 concernant la distance minimale d'un cours d'eau, mais le demandeur a omis de spécifier la dérogation, en regard des marges latérales et qu'il devient alors nécessaire d'amender la résolution no 2021-07-252;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure amendée numéro 2021-0120 vise à :

- D'une part, permettre la construction d'une galerie sur pieux, à une distance d'au moins 3,37 mètres de la ligne latérale droite et;

- D'autre part, permettre la reconstruction d'un portique sur pieux, à une distance respective d'au moins 4,07 mètres et d'au moins 4,55 mètres de la ligne latérale droite; 329 chemin de Bellefeuille, lot 2 826 144;

ATTENDU QUE la grille des usages et des normes de la zone H-054 du règlement de zonage no 634 prescrit : « *une marge latérale d'au moins 6 mètres s'appliquant au portique et une marge latérale d'au moins 4 mètres s'appliquant à la galerie* »;

ATTENDU les plans et documents déposés: plan projet d'implantation préparé le 17 juin 2021 par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute no 17 285; plans de construction préparés le 12 août 2021 et lettre explicative préparée le 12 août 2021 par Caroline Déom, architecte;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour l'obtention du permis;

ATTENDU QUE les membres du Conseil présents ont pris connaissance des documents et plans soumis par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2021-120, suivant la condition ci-après :

1. Que cette présente dérogation mineure s'ajoute à celle accordée par le conseil municipal, sous la résolution no 2021-07-252.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-323 Dérogation mineure no 2021-0149, chemin Griffon, lot 6 227 613

9c) Dérogation mineure no 2021-0149, chemin Griffon, lot 6 227 613

ATTENDU QUE la question est posée par le président de la séance aux propriétaires du voisinage immédiat du lot concerné;

ATENDU la demande de dérogation mineure numéro 2021-0149 visant à permettre la construction d'une résidence, à une distance d'au moins 5,59 mètres de la ligne latérale droite; chemin de Griffon, lot 6 227 613;

ATTENDU la grille des usages et des normes de la zone H-088 du règlement de zonage no 634 prescrit: *« une marge latérale d'au moins 6 mètres »*;

ATTENDU les plans et documents déposés: certificat d'implantation préparé le 6 juillet 2021 par Francis Guindon, arpenteur-géomètre, minute no 1603; plans de construction préparés le 12 juillet 2021 par Luc-Étienne Lessard, technologue professionnel; rapport d'installation septique préparé le 18 mars 2021 par Martin Lortie, technologue professionnel et lettre explicative préparée le 23 août 2021 par le demandeur;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour l'obtention des permis et certificats d'autorisation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil présents ont pris connaissance des documents et plans soumis par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2021-0149, suivant les conditions ci-après :

1. Déposer une somme de 500 $ à titre de garantie pour que le propriétaire et/ou l'exécutant des travaux prennent toutes les précautions nécessaires afin d'éviter l'entraînement de sédiments par l'eau de ruissellement hors du terrain ou vers le réseau hydrographique. À cet effet, une barrière à sédiments devra être installée avant la réalisation des travaux et devra demeurer en place, tant et aussi

longtemps que les travaux seront en cours et jusqu'à ce que le sol à nu soit complètement végétalisé;

2. Obtenir les permis et certificats d'autorisation conformément à la réglementation applicable à l'intérieur d'un délai de 24 mois; sans quoi la présente résolution deviendra nulle et non avenue.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-324 Contribution aux fins de parcs, 1320, ch. du Tour-du-Lac, lot 3 958 342

9d) Contribution aux fins de parcs, 1320, ch. du Tour-du-Lac, lot 3 958 342

ATTENDU le dépôt d'un plan cadastral parcellaire des lots projetés 6 463 776 et 6 463 777, situés en bordure du chemin du Tour-du-Lac, tel qu'il appert au plan préparé le 12 août 2021 par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, sous la minute no 17 811;

ATTENDU QUE la contribution aux fins de parcs s'applique pour cette opération cadastrale;

ATTENDU QUE conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil municipal concernant la manière, dont la contribution aux fins de parcs sera appliquée, soit en argent, en terrain ou la combinaison des deux ;

ATTENDU QU'il est souhaitable que la contribution de parc soit prise en terrain, afin de poursuivre l'acquisition de terrains le long du chemin du Tour-du-Lac, afin d'y aménager dans le futur une piste cyclable ou multifonction ;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard exige du propriétaire de l'immeuble sis au 1320 chemin du Tour-du-Lac (lot 3 958 342) de céder gratuitement à la Municipalité, une lisière de terrain longeant le chemin du Tour-du-Lac, située sur le lot 3 959 972 appartenant au même propriétaire, aux fins de contribution de parcs. La superficie de terrain à céder est calculée selon le pourcentage édicté au règlement de lotissement en vigueur.

QU'une servitude de passage soit accordée en faveur du lot 3 959 972 afin de permettre de traverser la lisière de terrain qui sera ainsi cédée à la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et le maire, ou en leur absence, le maire suppléant ainsi que la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires à l'enregistrement des actes notariés;

QUE la signature de l'acte notarié soit réalisée dans un délai de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient à la charge du demandeur.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-325 demande de PIIA no 2021-0131, 1911, ch. du Village, lot 3 958 038

9e) Demande de PIIA no 2021-0131, 1911, ch. du Village, lot 3 958 038

ATTENDU QUE la demande de PIIA numéro 2021-0131 vise à permettre le remplacement d'une enseigne « Marché Ami », d'une superficie de 1,86 mètre carré et installée sur un poteau existant; 1911 chemin du Village, lot 3 958 038;

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs déposés: boitier en aluminium d'une épaisseur de 2 pouces de couleur noir, panneau d'une épaisseur de 1 pouce de couleur rouge, « Ami » en relief d'une épaisseur de 1 pouce de couleur blanc, « Marché » en relief d'une épaisseur de 1/2 pouce de couleur blanc, tubulaire d'aluminium prépeint en noir et décoré de fer forgé de 2 pouces et poteau existant repeint en noir;

ATTENDU les plans et documents déposés: certificat de localisation préparé le 25 octobre 2010 par Lucien Corbeil, arpenteur-géomètre, minute no 7873 et plans de l'enseigne préparés le 6 juin 2021 et révisés le 12 août 2021 par Stéphane Boisvert de Posimage;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à une demande de PIIA et qu'il doit satisfaire aux critères d'évaluation énoncés au règlement de PIIA en vigueur;

ATTENDU QUE cette demande de PIIA est nécessaire pour l'obtention du certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil présents ont pris connaissance des documents et plans soumis par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2021-0131, suivant les conditions ci-après :

1. Enlever les enseignes non conformes apposées sur le bâtiment;
2. Orienter les luminaires du poteau existant au-dessus de l'enseigne projetée;
3. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux;
4. Obtenir le certificat d'autorisation conformément à la réglementation applicable dans un délai de 24 mois de l'adoption de la présente résolution, sans quoi cette résolution deviendra nulle et non avenue.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-326 demande de PIIA no 2021-0139, ch. du Belvédère, lot 4 127 046

9f) Demande de PIIA no 2021-139, ch. du Belvédère, lot 4 127 046

ATTENDU QUE la demande de PIIA numéro 2021-0139 vise à permettre la construction d'une résidence, située dans une aire de sommet de montagne; chemin du Belvédère, lot 4 127 046;

ATTENDU les plans et documents déposés: plan en couleur de la façade principale et plans préliminaires de construction signés le 23 juin 2021, certificat d'implantation préparé le 20 mai 2021 par Francis Guindon, arpenteur-géomètre, minute no 1503 montrant l'entrée privée et l'aire de déboisement et plan de de l'installation septique préparé le 12 février 2021 par Maxime Blondin, technologue professionnel;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés: revêtement extérieur en Canexel posé à l'horizontale de couleur noir, fenestration en PVC de couleur noir, porte en bois de couleur brun, bardeau d'asphalte de couleur brun foncé, fascias en composite de couleur noir, soffites en bois de couleur brun et garde-corps en verre trempé et en bois de couleur brun;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à une demande de PIIA et qu'il doit satisfaire aux critères d'évaluation énoncés au règlement de PIIA en vigueur ;

ATTENDU QUE cette demande de PIIA est nécessaire pour l'obtention des permis et des certificats d'autorisation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil présents ont pris connaissance des documents et plans soumis par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2021-0139, suivant les conditions ci-après :

1. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux;

2. Obtenir les permis et certificats d'autorisation conformément à la réglementation applicable dans un délai de 24 mois de l'adoption de la présente résolution, sans quoi cette résolution deviendra nulle et non avenue;

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-327 demande de PIIA no 2021-141, ch. du Village, lot 3 958 031

9g) Demande de PIIA no 2021-141, ch. du Village, lot 3 958 031

ATTENDU QUE la demande de PIIA numéro 2021-141 vise à permettre le remplacement du revêtement de toiture de la résidence, 1953, chemin du Village, lot 3 958 031;

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs déposés: revêtement de la toiture en bardeau d'acier de couleur boréal ou de couleur noir mica;

ATTENDU les plans et documents déposés: photo couleur du revêtement de la toiture;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à une demande de PIIA et qu'il doit satisfaire aux critères d'évaluation énoncés au règlement de PIIA en vigueur;

ATTENDU QUE cette demande de PIIA est nécessaire pour l'obtention du permis;

ATTENDU QUE les membres du Conseil présents ont pris connaissance des documents et plans soumis par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2021-141, suivant les conditions ci-après :

1. Le choix du revêtement de la toiture devra être la couleur noir mica;
2. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux;

3. Obtenir le permis conformément à la réglementation applicable dans un délai de 24 mois de l'adoption de la présente résolution, sans quoi cette résolution deviendra nulle et non avenue.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-328 demande de PIIA no 2021-151, 1778, ch. du Village, lot 3 958 292

9h) Demande de PIIA no 2021-151, 1778, ch du Village, lot 3 958 292

ATTENDU QUE la demande de PIIA numéro 2021-0151 vise à permettre la construction d'un abri d'auto avec petit cabanon sous l'abri d'auto, situé du côté gauche de la résidence; 1778, chemin du Village, lot 3 958 292;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés: poteaux d'aluminium de couleur noir et toiture en polycarbonate translucide fumé et revêtement extérieur du cabanon en aluminium de couleur noir,

ATTENDU les plans et documents déposés: certificat de localisation préparé le 11 mars 2003 par Lucien Corbeil, arpenteur-géomètre, minute no 6016, photo et plan montrant l'abri d'auto et le cabanon préparé le 30 juin 2021 par Groupe Somac inc.;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à une demande de PIIA et qu'il doit satisfaire aux critères d'évaluation énoncés au règlement de PIIA en vigueur;

ATTENDU QUE cette demande de PIIA est nécessaire pour l'obtention du permis;

ATTENDU QUE les membres du Conseil présents ont pris connaissance des documents et plans soumis par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2021-151, suivant les conditions ci-après :

1. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux;

2. Obtenir le permis conformément à la réglementation applicable dans un délai de 24 mois de l'adoption de la présente résolution, sans quoi cette résolution deviendra nulle et non avenue.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-329 demande de PIIA no 2021-168, 1574, ch. de l'Avalanche, lot 3 959 191

9i) Demande de PIIA no 2021-168, 1574, ch. de l'Avalanche, lot 3 959 191

ATTENDU QUE la demande de PIIA numéro 2021-168 vise à permettre le remplacement du revêtement extérieur de la façade avant et repeindre les autres façades de la résidence, remplacer une fenêtre et deux portes ainsi que le revêtement de la toiture et rénover le balcon avant; 1574, chemin de l'Avalanche, lot 3 959 191;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés: revêtement extérieur de la façade en lambris de bois posé à la verticale de couleur « liane de palmier », façades latérales et arrière en Canexel repeintes de couleur « liane de palmier », fenêtre blanche en PVC, porte de garage prépeinte de couleur blanc, porte d'entrée en acier prépeint de couleur noir, bardeaux d'asphalte 2 tons de couleur noir, fascias et soffites en aluminium de couleur blanc, poutres et colonnes du balcon en bois traité naturel et garde-corps en verre trempé;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à une demande de PIIA et qu'il doit satisfaire aux critères d'évaluation énoncés au règlement de PIIA en vigueur;

ATTENDU QUE cette demande de PIIA est nécessaire pour l'obtention du permis;

ATTENDU QUE les membres du Conseil présents ont pris connaissance des documents et plans soumis par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2021-168, suivant les conditions ci-après :

1. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux;

2. Obtenir le permis conformément à la réglementation applicable dans un délai de 24 mois de l'adoption de la présente résolution, sans quoi cette résolution deviendra nulle et non avenue.

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-330 Fin de probation d'Ève Levac-Noiseux

9j) Fin de probation d'Ève Levac-Noiseux

ATTENDU QU'Ève Levac-Noiseux complétera sa période de probation de 120 jours au poste d'inspectrice en urbanisme, qui sera effective vers le 27 septembre 2021 ;

ATTENDU le rapport d'évaluation préparé le 23 août 2021 par la directrice de l'urbanisme et de l'environnement ;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la réussite de la période de probation d'Ève Levac-Noiseux, au poste d'inspectrice en urbanisme et que sa permanence soit effective au moment où elle complétera sa période de probation, selon la convention collective des cols blancs en vigueur.

ADOPTÉE

10. *PARCS, SENTIERS ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX*

11. *LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE*

Résolution 2021-09-331 Financement réaménagement de la surface du terrain de pickleball

11a) Financement pour le réaménagement de la surface du terrain de pickleball

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire offrir à ses citoyens une programmation d'activités de loisirs variés;

ATTENDU QUE la Municipalité tient à ce que ses installations récréatives soient sécuritaires, intéressantes et répondent aux besoins des citoyens;

ATTENDU la réception de demandes de citoyens pour le réaménagement de la surface des terrains de pickleball et l'engouement grandissant pour ce sport;

ATTENDU QUE l'installation d'un revêtement en acrylique consisterait une solution intéressante, selon de nombreux experts et également, que le réaménagement des terrains ne nuirait pas aux activités du skate park et de celles sur la patinoire, l'hiver;

ATTENDU la possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) qui couvrirait

67 %, soit 10 028,39 $, du total des frais (14 967,74 $) pour le réaménagement de la surface des deux terrains de pickleball;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard consent à payer la somme de 4 939,35 $ (33 %) pour le projet de réaménagement de la surface des deux terrains de pickleball, le tout conditionnel à la confirmation de sa demande au PSISRPE.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le code budgétaire 5599110001 (surplus non affecté) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe — Le 17 septembre 2021

ADOPTÉE

Résolution 2021-09-332 Fin de probation Marie-Claude Moquin

11b) Fin de probation de Marie-Claude Moquin

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Moquin complétera, vers le 20 octobre 2021, sa période de probation de 120 jours au poste de secrétaire récréotouristique;

ATTENDU le rapport d'évaluation favorable préparé par la responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la réussite de la période de probation de Marie-Claude Moquin au poste de secrétaire récréotouristique, et que sa permanence soit effective au moment où elle complétera sa période de probation, selon la convention collective des cols blancs en vigueur.

ADOPTÉE

12. *ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX*

Résolution 2021-09-333 Demande d'aide financière au MAPAQ

12a) Demande d'aide financière au programme d'appui pour la planification d'une communauté nourricière au MAPAQ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région – Appui pour la planification d'une communauté nourricière, pour le projet *La Provende : Jardins en montagne,* piloté par l'organisme Jardins Nourri-cimes Coop de solidarité de Saint-Adolphe-d'Howard;

Il est proposé par la conseillère: Monique Richard
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet *La Provende : Jardins en montagne* dans le cadre du programme cité en préambule, pour un coût de projet maximal de 38 000 $;

QUE madame Fannie Leclerc, responsable aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire, soit désignée représentante de la Municipalité et soit autorisée à procéder à la signature du formulaire de demande d'aide financière;

QUE l'organisme Jardins Nourri-cimes Coop de solidarité de Saint-Adolphe-d'Howard soit mandaté pour réaliser le projet;

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard s'engage à contribuer à 50 % des coûts autorisés par le programme, jusqu'à un maximum de 19 000 $, dont un premier montant de 10 000$ sera versé à l'organisme après le premier versement obtenu du programme et le dernier versement au paiement final du programme;

QUE la contribution municipale soit puisée à même le surplus libre non affecté (poste budgétaire 55 991 10 001).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le code budgétaire 55-991-10-001 (surplus non affecté) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe — Le 17 septembre 2021

ADOPTÉE

13. *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

Dépôt des interventions du mois d'août 2021

13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois d'août 2021

Le conseiller Serge St-Pierre dépose devant le conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois d'août 2021.

Résolution 2021-09-334 Embauche d'un pompier

13b) Embauche d'un pompier

ATTENDU QUE le service incendie a un effectif réduit de pompiers ;

ATTENDU QUE le service incendie a procédé à l'affichage de poste et qu'un candidat a été retenu en entrevue ;

ATTENDU QUE le candidat retenu, monsieur Marc-André Geoffrion, possède les qualités requises pour ce poste ;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche de monsieur Marc-André Geoffrion au poste de pompier recrue à temps partiel pour la Municipalité, en date du 17 septembre 2021.

ET QUE monsieur Marc-André Geoffrion soit soumis à une période de probation de 100 heures comme stipulé à la convention collective de travail des pompiers en vigueur.

ADOPTÉE

14. ***DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE***

15. ***INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

16. ***AUTRES SUJETS***

17. ***PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES***

Le Conseil municipal a répondu aux questions.

Résolution 2021-09-335 Levée de la séance

18. ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par la conseillère: Monique Richard
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE cette séance soit levée è 19 h 01.

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

« ANNEXE A »

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la soussignée, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité, apporte une correction au procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le 20 août 2021 et plus particulièrement à la résolution numéro 2021-08-273 suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

NATURE DES CORRECTIONS :

1. Il est inscrit au sixième paragraphe de la résolution no 2021-08-273 :

« *Monsieur le Maire demande le vote. Chacun des conseillers présents répond verbalement et favorablement, incluant Monsieur le Maire, donc :*

il a été résolu unanimement : ».

Or, on devrait lire :

« Il est proposé par : Isabelle Jacques
Appuyé : par Serge St-Pierre

Monsieur le Maire demande le vote. Chacun des conseillers présents répond verbalement et favorablement, incluant monsieur le Maire, donc il est résolu unanimement : ».

J'ai dûment modifié la résolution 2021-08-273 en conséquence.

2. Il est inscrit dans le titre du point 9b) de la résolution 2021-08-287 :

« *Dérogation mineure no 2021-0130, 227, montée du Lac-Louise, lot 2 826 025* »

Or, on devrait lire :

« Dérogation mineure no 2021-0130, 2277, montée du Lac-Louise, lot 2 826025 »

J'ai dûment modifié la résolution 2021-08-287 en conséquence.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature, et ce, conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

Signé à Saint-Adolphe-d'Howard
Ce 17e jour de septembre 2021.

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale & secrétaire-trésorière adjointe

ANNEXE « B »

Réaménagement budgétaire 2021
Résolution 2021-09-308

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget voté

Période : 202101
Journal : Amendement

No d'écriture : 447 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-01-29 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1889 **Date report :** 2021-02-11 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
22-300-00-857	Entrer SOLDES fin 2021 pour REGLEMENTS			802 105,00	
22-300-00-868	Entrer SOLDES fin 2021 pour REGLEMENTS			67 031,00	
22-400-00-825	Entrer SOLDES fin 2021 pour REGLEMENTS			71 791,00	
22-300-30-867	Entrer SOLDES fin 2021 pour REGLEMENTS			400 897,00	
22-400-00-669	Entrer SOLDES fin 2021 pour REGLEMENTS			128 031,00	
22-400-00-863	Entrer SOLDES fin 2021 pour REGLEMENTS			530 000,00	
22-300-00-858	Entrer SOLDES fin 2021 pour REGLEMENTS			750 461,00	
22-400-00-832	Entrer SOLDES fin 2021 pour REGLEMENTS			405 800,00	
22-300-00-865	Entrer SOLDES fin 2021 pour REGLEMENTS			277 200,00	
21-800-00-000	Entrer SOLDES fin 2021 pour REGLEMENTS				3 433 316,00
Total de l'écriture	: 447			**3 433 316,00**	**3 433 316,00**

No d'écriture : 448 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-01-31 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1889 **Date report :** 2021-02-11 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
22-300-00-847	Solde REGL847 Val des MOnts			130 750,00	
21-800-00-000	Solde REGL847 Val des MOnts				130 750,00
Total de l'écriture	: 448			**130 750,00**	**130 750,00**
Total du journal	: Amendement			**3 564 066,00**	**3 564 066,00**
Total de la période :	202101			**3 564 066,00**	**3 564 066,00**

Période : 202103
Journal : Amendement

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget voté

Période : 202103
Journal : Amendement

No d'écriture : 449 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-03-19 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1946 **Date report :** 2021-04-01 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-620-00-971	RESOL2021-03-097 transfert interne pour parcours lumineux par PASAD			10 000,00	
02-620-00-499	RESOL2021-03-097 transfert interne pour parcours lumineux par PASAD				10 000,00
Total de l'écriture	**: 449**			**10 000,00**	**10 000,00**

No d'écriture : 451 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-03-01 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1960 **Date report :** 2021-05-17 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
03-600-10-300	TRANSFERT INTERNE ETAT ACT.INVEST AMENDEMENT BUDGET2021 CHEMINS			500 000,00	
02-320-00-625	TRANSFERT INTERNE ETAT ACT.INVEST AMENDEMENT BUDGET2021 CHEMINS				500 000,00
Total de l'écriture	**: 451**			**500 000,00**	**500 000,00**

No d'écriture : 457 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-03-31 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1970 **Date report :** 2021-06-07 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
01-211-10-000	resolution2021-03-074 acquition lot5719005. m. dupuis				1 050,00
03-600-10-723	resolution2021-03-074 acquition lot5719005. m. dupuis			1 050,00	
Total de l'écriture	**: 457**			**1 050,00**	**1 050,00**
Total du journal	**: Amendement**			**511 050,00**	**511 050,00**
Total de la période :	**202103**			**511 050,00**	**511 050,00**

Période : 202104

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget voté

Période : 202104
Journal : Amendement

No d'écriture : 450 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-04-10 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1949 **Date report :** 2021-04-27 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-610-00-111	TRANSFERT interne pour mandat contractuel Alexandre Labelle 9417-5023 Qb inc			19 000,00	
02-610-00-411	TRANSFERT interne pour mandat contractuel Alexandre Labelle 9417-5023 Qb inc				19 000,00
Total de l'écriture	: 450			**19 000,00**	**19 000,00**

No d'écriture : 455 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-04-01 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1968 **Date report :** 2021-06-03 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
21-800-00-000	enregistrer budget disponible reglement emprunt 2021				6 793 670,00
21-800-00-000	enregistrer budget disponible reglement emprunt 2021				359 216,00
22-300-00-880	enregistrer budget disponible reglement emprunt 2021			2 193 810,00	
22-300-00-864	enregistrer budget disponible reglement emprunt 2021			359 216,00	
22-400-00-874	enregistrer budget disponible reglement emprunt 2021			4 599 860,00	
Total de l'écriture	: 455			**7 152 886,00**	**7 152 886,00**

No d'écriture : 456 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-04-16 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1975 **Date report :** 2021-06-07 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
01-233-90-003	RESOL2021-04-115 achat fardier 20 tonnes 2 essieux prendre dispon. sur réclm.assurance 07-198	3 - VÉHICULES	000198		47 886,00
03-600-30-300	RESOL2021-04-115 achat fardier 20 tonnes 2 essieux prendre dispon. sur réclm.assurance 07-198	3 - VÉHICULES	000198	47 886,00	
Total de l'écriture	: 456			**47 886,00**	**47 886,00**

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget voté

Période : 202104
Journal : Amendement
No d'écriture : 458 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-04-16 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1973 **Date report :** 2021-06-07 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-130-00-111	resol2021-04-113 remb.exceptionnel vacances accumulees au 30 avril 2021			6 293,00	
03-900-00-900	resol2021-04-113 remb.exceptionnel vacances accumulees au 30 avril 2021				21 612,00
02-220-00-200	resol2021-04-113 remb.exceptionnel vacances accumulees au 30 avril 2021			422,00	
02-220-00-111	resol2021-04-113 remb.exceptionnel vacances accumulees au 30 avril 2021			2 743,00	
02-610-00-111	resol2021-04-113 remb.exceptionnel vacances accumulees au 30 avril 2021			5 953,00	
02-130-00-200	resol2021-04-113 remb.exceptionnel vacances accumulees au 30 avril 2021			575,00	
02-130-00-111	resol2021-04-113 remb.exceptionnel vacances accumulees au 30 avril 2021			3 744,00	
02-610-00-200	resol2021-04-113 remb.exceptionnel vacances accumulees au 30 avril 2021			915,00	
02-130-00-200	resol2021-04-113 remb.exceptionnel vacances accumulees au 30 avril 2021			967,00	
Total de l'écriture	: 458			**21 612,00**	**21 612,00**
Total du journal	: Amendement			**7 241 384,00**	**7 241 384,00**
Total de la période :	202104			**7 241 384,00**	**7 241 384,00**

Période : 202105
Journal : Amendement
No d'écriture : 452 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-05-12 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1967 **Date report :** 2021-06-01 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-220-00-419	TRANSFERT INTERNE POUR PNEUS CAMION 2005				8 000,00
02-220-00-523	TRANSFERT INTERNE POUR PNEUS CAMION 2005			8 000,00	
Total de l'écriture	: 452			**8 000,00**	**8 000,00**

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget voté

Période : 202105
Journal : Amendement

No d'écriture : 453 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-05-25 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1967 **Date report :** 2021-06-01 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-702-30-643	TRANSFERT INTERNET POUR COTISATION CRSBP 2021				451,00
02-702-30-494	TRANSFERT INTERNET POUR COTISATION CRSBP 2021			451,00	
Total de l'écriture	**: 453**			**451,00**	**451,00**

No d'écriture : 454 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-05-27 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1967 **Date report :** 2021-06-01 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-330-00-111	TRANSFERT INTERNET ACHAT DECHIQETEUSE VERMEER TP32235				20 900,00
02-320-00-111	TRANSFERT INTERNET ACHAT DECHIQETEUSE VERMEER TP32235				21 095,00
03-600-45-300	TRANSFERT INTERNET ACHAT DECHIQETEUSE VERMEER TP32235			41 995,00	
Total de l'écriture	**: 454**			**41 995,00**	**41 995,00**

No d'écriture : 459 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-05-21 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1990 **Date report :** 2021-07-07 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
03-300-10-000	RESOL2021-05-165 TRAFIC INNOVATION INSTALLER POTEAUX (PRENDRE SURPLUS)				38 325,00
02-350-00-649	RESOL2021-05-165 TRAFIC INNOVATION INSTALLER POTEAUX (PRENDRE SURPLUS)			38 325,00	
Total de l'écriture	**: 459**			**38 325,00**	**38 325,00**

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget voté

Période : 202105
Journal : Amendement
No d'écriture : 461 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-05-31 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 2014 **Date report :** 2021-08-31 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-610-00-411	Bon de commande ajout de mandat car démission de l'inspecteur			5 000,00	
02-610-00-111	Bon de commande ajout de mandat car démission de l'inspecteur				5 000,00
02-610-00-111	resol2021-03-094 urbaniste alexandre labelle pour aider le service				15 000,00
02-610-00-411	resol2021-03-094 urbaniste alexandre labelle pour aider le service			15 000,00	
Total de l'écriture	: 461			**20 000,00**	**20 000,00**
Total du journal	: Amendement			**108 771,00**	**108 771,00**
Total de la période :	202105			**108 771,00**	**108 771,00**

Période : 202106
Journal : Amendement

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget voté

Période : 202106
Journal : Amendement
No d'écriture : 462 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-06-18 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 2017 **Date report :** 2021-09-01 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
03-300-10-000	resol2021-06-188 TRAVAUX PAVAGE MTEE SAUVAGE, COIN329, INDIAN, CURE LEBEAU, ARGENTEUIL-BFRANC				35 000,00
03-300-10-000	resol2021-06-188 TRAVAUX PAVAGE MTEE SAUVAGE, COIN329, INDIAN, CURE LEBEAU, ARGENTEUIL-BFRANC				95 000,00
03-300-10-000	resol2021-06-188 TRAVAUX PAVAGE MTEE SAUVAGE, COIN329, INDIAN, CURE LEBEAU, ARGENTEUIL-BFRANC				30 000,00
22-300-00-865	resol2021-06-188 pour regl chemin avalanche; a meme surplus non affecte			650 000,00	
03-300-10-000	resol2021-06-188 TRAVAUX PAVAGE MTEE SAUVAGE, COIN329, INDIAN, CURE LEBEAU, ARGENTEUIL-BFRANC				245 000,00
03-300-10-000	resol2021-06-188 TRAVAUX PAVAGE MTEE SAUVAGE, COIN329, INDIAN, CURE LEBEAU, ARGENTEUIL-BFRANC				60 000,00
21-711-00-000	resol2021-06-188 pour regl chemin avalanche; a meme surplus non affecte				650 000,00
03-600-10-300	resol2021-06-188 TRAVAUX PAVAGE MTEE SAUVAGE, COIN329, INDIAN, CURE LEBEAU, ARGENTEUIL-BFRANC			465 000,00	
Total de l'écriture	: 462			**1 115 000,00**	**1 115 000,00**

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget voté

Période : 202106
Journal : Amendement
No d'écriture : 463 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-06-18 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 2019 **Date report :** 2021-09-02 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
01-382-43-410	RESOL2021-06-224 achat embarcation pour patrouille nautique : transfert interne	3 - VÉHICULES	000231		33 775,00
02-230-00-621	RESOL2021-06-224 achat embarcation pour patrouille nautique : transfert interne	3 - VÉHICULES	000231		2 350,00
03-600-30-700	RESOL2021-06-224 achat embarcation pour patrouille nautique : transfert interne	3 - VÉHICULES	000231	36 125,00	
Total de l'écriture	: 463			**36 125,00**	**36 125,00**
Total du journal	: Amendement			**1 151 125,00**	**1 151 125,00**
Total de la période :	202106			**1 151 125,00**	**1 151 125,00**

Période : 202107
Journal : Amendement
No d'écriture : 460 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-07-15 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 1997 **Date report :** 2021-07-20 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
02-701-40-650	TRANSFERT INTERNE _nautique				670,69
02-701-40-522	TRANSFERT INTERNE _nautique			4 930,00	
02-320-00-625	TRANSFERT INTERNE TRAVAUX PUBLIC			4 000,00	
02-320-00-699	TRANSFERT INTERNE TRAVAUX PUBLIC				4 000,00
02-701-40-655	TRANSFERT INTERNE _nautique				630,00
02-320-00-625	TRANSFERT INTERNE TRAVAUX PUBLIC- fonds tp et revenus			4 200,00	
01-211-10-521	TRANSFERT INTERNE TRAVAUX PUBLIC-fonds tp et revenus				4 200,00
02-701-40-521	TRANSFERT INTERNE _nautique			1 293,29	
02-701-40-111	TRANSFERT INTERNE _nautique				7 000,00
02-701-40-670	TRANSFERT INTERNE _nautique			2 077,40	
Total de l'écriture	: 460			**16 500,69**	**16 500,69**

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget voté

Période : 202107
Journal : Amendement

No d'écriture : 466 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-07-31 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 2032 **Date report :** 2021-09-03 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-140-00-414	transfert interne selon budget 2021 (03-400-10-000)			5 600,00	
02-140-00-341	transfert interne selon budget 2021 (03-400-10-000)			3 500,00	
03-400-10-000	transfert interne selon budget 2021 (03-400-10-000)				20 000,00
02-140-00-111	transfert interne selon budget 2021 (03-400-10-000)			10 000,00	
02-140-00-321	transfert interne selon budget 2021 (03-400-10-000)			900,00	
Total de l'écriture	: 466			**20 000,00**	**20 000,00**

No d'écriture : 467 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-07-31 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 2033 **Date report :** 2021-09-03 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
03-400-10-000	R- 466 transfert interne selon budget 2021 (03-400-10-000)			20 000,00	
02-140-00-321	R- 466 transfert interne selon budget 2021 (03-400-10-000)				900,00
02-140-00-341	R- 466 transfert interne selon budget 2021 (03-400-10-000)				3 500,00
02-140-00-414	R- 466 transfert interne selon budget 2021 (03-400-10-000)				5 600,00
02-140-00-111	R- 466 transfert interne selon budget 2021 (03-400-10-000)				10 000,00
Total de l'écriture	: 467			**20 000,00**	**20 000,00**
Total du journal	: Amendement			**56 500,69**	**56 500,69**
Total de la période :	202107			**56 500,69**	**56 500,69**

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget voté

Période : 202108
Journal : Amendement

No d'écriture : 464 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-08-20 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 2027 **Date report :** 2021-09-03 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
03-600-10-700	RESOL2021-08-282 APPUI PASAD POUR PSISRPEPARCOURS HABILITES			11 000,00	
03-300-10-000	RESOL2021-08-282 APPUI PASAD POUR PSISRPEPARCOURS HABILITES				11 000,00
Total de l'écriture	: 464			**11 000,00**	**11 000,00**

No d'écriture : 465 **Type :** AMENDEMENT **Statut :** REPORTÉE **Date création :** 2021-08-20 **Utilisateur :** MHGAG
No report : 2028 **Date report :** 2021-09-03 **Utilisateur :** MHGAG

No compte	Description	Projet / Quantité	Sous-Projet / Unité mesure	Débit	Crédit
01-233-12-000	RESOL2021-08-284 AMENAGEMENT DU BATIMENT CENTRE PLEIN AIR				19 180,00
03-600-11-720	RESOL2021-08-284 AMENAGEMENT DU BATIMENT CENTRE PLEIN AIR	4 - BÂTIMENTS	000063	19 180,00	
01-233-12-000	RESOL2021-08-284 ACHAT CONTENEUR POUR BATIMENT DE TRANSITION				40 820,00
03-600-11-720	RESOL2021-08-284 ACHAT CONTENEUR POUR BATIMENT DE TRANSITION	4 - BÂTIMENTS	000063	40 820,00	
Total de l'écriture	: 465			**60 000,00**	**60 000,00**
Total du journal	: Amendement			**71 000,00**	**71 000,00**
Total de la période :	202108			**71 000,00**	**71 000,00**
Grand total				**12 703 896,69**	**12 703 896,69**